NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/HRC/2/L.41
3 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Deuxième session
Point 2 de l'ordre du jour

MISE EN APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»

Canada: projet de résolution

2006/... **Violence contre les femmes**

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 2005/41 adoptée le 19 avril 2005 par la Commission des droits de l'homme,

Appelle tous les États à agir avec la diligence voulue pour prévenir les actes de violence à l'égard des femmes et des filles, enquêter sur ces actes et en punir les auteurs, ainsi qu'à offrir une protection aux victimes, le fait étant reconnu que tout manquement à cette obligation porte atteinte à leurs droits élémentaires et à leurs libertés fondamentales, en même temps qu'il en compromet ou en anéantit la jouissance, et à prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin, notamment l'adoption d'une législation appropriée.

GE.06-14506 (F) 041006 041006